



Évaluation et impôt  
800 Macleod Trail SE  
Boîte postale 2405, Succursale M  
Calgary AB T2P 3L9  
Canada

ADRESSE DU BIEN	NUMÉRO DE RÔLE	DATE D'ENVOI	DATE D'ÉCHÉANCE
123 SAMPLE STREET NW	123 17950 0	22/05/2026	30/06/2026
DIPAUID	DESCRIPTION LÉGALE		
	1231434;1;52		
SOCIÉTÉ DE CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE/GESTION	IMPOSITION ANNÉE	ÉVALUATION	
	2026	708 000	

RÉSIDENTIEL	TAUX D'IMPOSITION FONCIÈRE	MONTANT	TOTAL
Solde d'ouverture du compte			0,00 \$
Taxe foncière à la Ville de Calgary	708 000 0,003890600 708 000	2 754,54 \$	
Taxe foncière versée au gouvernement de l'Alberta	0,002759300	1 953,58 \$	
Impôts actuels			4 708,12 \$
<b>MONTANT TOTAL DE L'IMPÔT DÛ LE 30/06/2026</b>			<b>4 708,12 \$</b>

La taxe foncière doit être payée au plus tard le 30 juin 2026 pour éviter une pénalité de retard de 7 %.

1er juillet 2026.

Visitez [calgary.ca/TIPP](http://calgary.ca/TIPP) ou composez le 311 ou le 403-268-CITY (2489) pour adhérer au programme de versements d'impôt.

Plan (TIPP). Consultez la brochure ou le verso pour plus d'informations et d'autres options de paiement.

POUR PLUS D'INFORMATIONS, COMPOSEZ LE 311 ou  
403-268-VILLE (2489)



Évaluation et impôt  
800 Macleod Trail SE  
Boîte postale 2405, Succursale M  
Calgary AB T2P 3L9  
Canada

Projet de loi relatif à la taxe foncière de 2026

T 513 (R2014-01)

VOIR AU VERSO LES MODALITÉS DE PAIEMENT. RELEVÉ  
PORTION - À CONSERVER POUR VOS ARCHIVES

PARTIE REMBOURSEMENT - À RETOURNER AVEC PAIEMENT

ADRESSE DU BIEN	NUMÉRO DE RÔLE
123 SAMPLE STREET NW	123 17950 0

0000470812 00000000 00517950000 20

==

008907 \*

MONTANT DÛ LE 30/06/2026	4 708,12 \$
MONTANT PAYÉ	

## Renseignements sur votre impôt foncier

Prenez le temps d'examiner les renseignements relatifs à votre impôt foncier, notamment le montant mensuel de votre plan de paiement des impôts par acomptes provisionnels ainsi que les détails fiscaux propres à votre propriété. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec nous.

## Renseignements sur les paiements pour les participants au Plan

Les participants au Plan ont la possibilité de répartir leurs paiements sur l'année civile. Nous ajustons vos versements au Plan pour garantir que vous ne payez ni plus ni moins que votre solde d'impôt.

Le montant révisé de votre acompte provisionnel a été déterminé en soustrayant de votre solde d'impôt tous les paiements au Plan effectués cette année, puis en divisant le résultat par le nombre de mois restants dans l'année.

La modification du montant de votre acompte mensuel n'équivaut pas à une modification de l'impôt foncier d'une année à l'autre. Il s'agit d'un ajustement visant à garantir le paiement intégral du solde d'impôt de votre compte lors du retrait du 1er décembre.

## Non-paiement, pénalités et impôts impayés

- Les paiements retournés sont soumis à des frais de service de 35 \$ et, si le remboursement concerne plusieurs propriétés, des frais de service supplémentaires de 10 \$ par propriété seront appliqués.
- La Ville de Calgary peut annuler le Plan en cas de défaut de paiement.
- Tout impôt non payé est considéré comme dû et assujéti à des pénalités conformément aux Règlements municipaux relatifs aux sanctions au moment où le plan est annulé, soit par le participant ou la participante, soit par la Ville de Calgary.

## Communiquez avec la Ville de Calgary

**Tél. :**  
311 (403 268-2489 si vous êtes à l'extérieur de Calgary)

**Malentendants :**  
Appelez le 711 et demandez le 311 (403 268-2489 à l'extérieur de Calgary)

**Évaluation et fiscalité**  
Du lundi au vendredi, de 8 h à 16 h 30  
3e étage, Calgary Municipal Building,  
800, chemin Macleod S.-E.

**Consultez la page Web [calgary.ca/propertytax](http://calgary.ca/propertytax) (en anglais seulement)**

Un reçu de paiement peut être obtenu sur demande.

## Communiquez avec le gouvernement de l'Alberta :

**Consultez [alberta.ca/education-property-tax](http://alberta.ca/education-property-tax)** pour savoir comment le gouvernement calcule et utilise vos dollars d'impôt.

**Numéro sans frais :** (en Alberta) 310-0000

## Conseils utiles sur le Plan

### Changement de compte bancaire

- Si vos coordonnées bancaires changent, faites-le nous savoir. La notification écrite ou en ligne doit être effectuée au plus tard le 22 du mois précédant le prochain retrait prévu.
- Si nous n'avons pas été informés d'un changement de coordonnées bancaires, des frais de service pour les paiements retournés s'appliqueront.

### Annulation du Plan

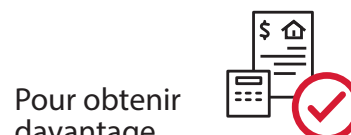
- Pour annuler votre participation au Plan, peu importe la raison, y compris la vente de votre propriété, vous devez envoyer une notification écrite ou en ligne au plus tard le 22 du mois précédant le prochain retrait prévu.

### Propriétaires de logements en copropriété

- Les places de stationnement et les unités de stockage peuvent être évaluées et imposées séparément. Pour chaque numéro de rôle, rejoignez le Plan, apportez des modifications ou annulez-le séparément.



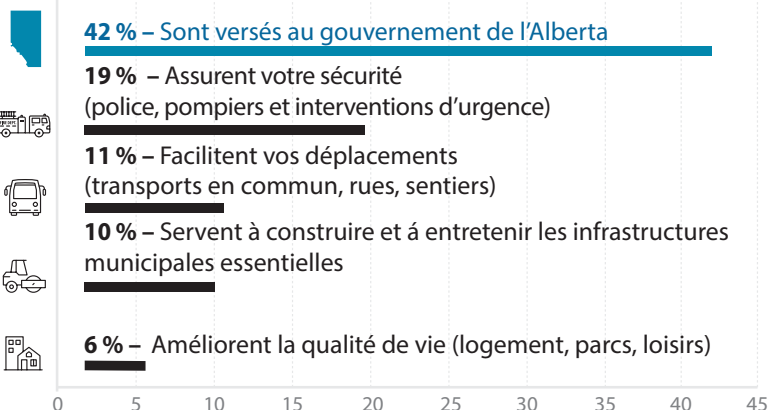
**Visitez [calgary.ca/myTax](http://calgary.ca/myTax) pour consulter vos factures d'impôt foncier actuelles et passées.**



Pour obtenir davantage de renseignements sur le calcul des versements, consultez la page Web [calgary.ca/TIPP](http://calgary.ca/TIPP) (en anglais seulement).



## La majeure partie de vos dollars d'impôt foncier résidentiel :



Apprenez-en davantage sur nos dépenses à [calgary.ca/budget](http://calgary.ca/budget).